

Les impacts probables du changement climatique

Les modèles d'évolution climatique prévoient une augmentation régulière des températures moyennes de 2 à 4 °C d'ici la fin du siècle.

Un changement climatique d'une telle ampleur représente une perturbation importante pour les écosystèmes. La hausse des températures et l'allongement des périodes de sécheresse, déjà observables, déplaceront les étages de végétation, menaçant en premier lieu les milieux subalpins. Les espèces animales et végétales réagiront de manière variable, en fonction notamment de leur capacité de migration, très forte par exemple pour les oiseaux, mais faible pour les forêts. La majorité des écosystèmes actuels verront ainsi leur composition floristique et faunistique changer. Les risques de régression augmenteront pour de nombreuses espèces déjà vulnérables, comme les espèces montagnaises endémiques. À l'opposé, les risques sont moindres pour les espèces ayant des aires de répartition étendues et continues, des stratégies de dispersion à grande échelle et des populations importantes.

Cette évolution aggravera les risques d'incendie de végétation, prolongera les épisodes de sécheresse, réduira la durée d'enneigement. Sur les versants méditerranéens, les étages d'été seront de plus en plus sévères. Confrontées à ces changements, les pratiques agricoles et sylvicoles sont susceptibles d'évoluer, avec des conséquences difficiles à prévoir sur le patrimoine naturel.



La protection de la biodiversité exceptionnelle, fondée sur les espèces et les milieux à forte valeur patrimoniale, comme la protection de la biodiversité ordinaire, contribuent au caractère du Parc et à la vitalité des écosystèmes et constituent un enjeu central dans un Parc national. La politique de protection des espèces et des habitats mise en œuvre par l'établissement public contribue pleinement aux stratégies nationales et aux engagements européens de la France. Elle vise en particulier à permettre la pleine expression de la biodiversité en réduisant les pressions qui s'exercent sur les milieux naturels mais aussi en encourageant les activités génératrices de biodiversité, dans le cadre d'une approche partenariale et contractuelle avec l'ensemble des acteurs qui vivent des ressources agricoles et forestières du territoire.

Les milieux ouverts abritent la majorité de toutes les espèces et habitats d'intérêt européens et sont en régression du fait de l'évolution des pratiques agricoles. Leur nécessaire sauvegarde passe par celle d'un élevage à caractère pastoral.

Le territoire du Parc national fait l'objet d'une recolonisation par les grands prédateurs, dont le loup. Cet élément de la biodiversité est aussi, dans l'état des systèmes d'exploitation, une menace sur le caractère pastoral de l'élevage, et donc sur la biodiversité des landes et des pelouses, prioritaire pour le Parc national et le patrimoine mondial. L'enjeu est de donner aux exploitants la capacité de poursuivre leur élevage dans des conditions acceptables pour eux et profitables à la qualité des milieux ouverts.

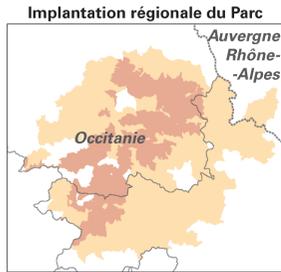
Le devenir des populations d'abeille, en tant qu'insecte pollinisateur, base de la filière apicole et véritable sentinelle de la qualité de l'environnement, constitue également un enjeu essentiel.

Protéger à la fois les ressources en eau et les milieux aquatiques, dans le contexte d'une évolution climatique défavorable, reste un défi majeur pour tous les acteurs du territoire du Parc national. L'atteinte du bon état des masses d'eau d'ici 2015, conformément à la Directive-cadre sur l'eau, passe par la recherche d'un modèle de développement économe en eau, la préservation des zones humides, la réduction des pollutions et l'évolution vers une pêche responsable.

La responsabilisation des acteurs du territoire en faveur de la protection de la biodiversité et des ressources naturelles constitue donc un enjeu central de la Charte, de même que la mobilisation citoyenne en faveur de comportements qui apportent leur pierre à l'atténuation du changement climatique.

Ils peuvent réduire leurs émissions de gaz à effet de serre en favorisant de nouvelles manières plus durables de consommer, de se chauffer, de se loger, de se déplacer.

Sites et monuments inscrits et classés



Sites naturels (DIREN)

- Site naturel classé (■)*
- Site naturel inscrit (●)*

Sites bâtis (DIREN)

- Site bâti classé
- Site bâti inscrit (●)*

Monuments historiques (DRAC)

- Monument classé
- Monument inscrit

* Les sites dont la superficie est supérieure à 100 ha sont représentés dans leur emprise réelle

Parc national des Cévennes

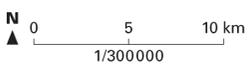
- Cœur du Parc
- Aire d'adhésion
- Projet d'extension de l'aire d'adhésion
- Aire optimale d'adhésion 2013

Repères administratifs

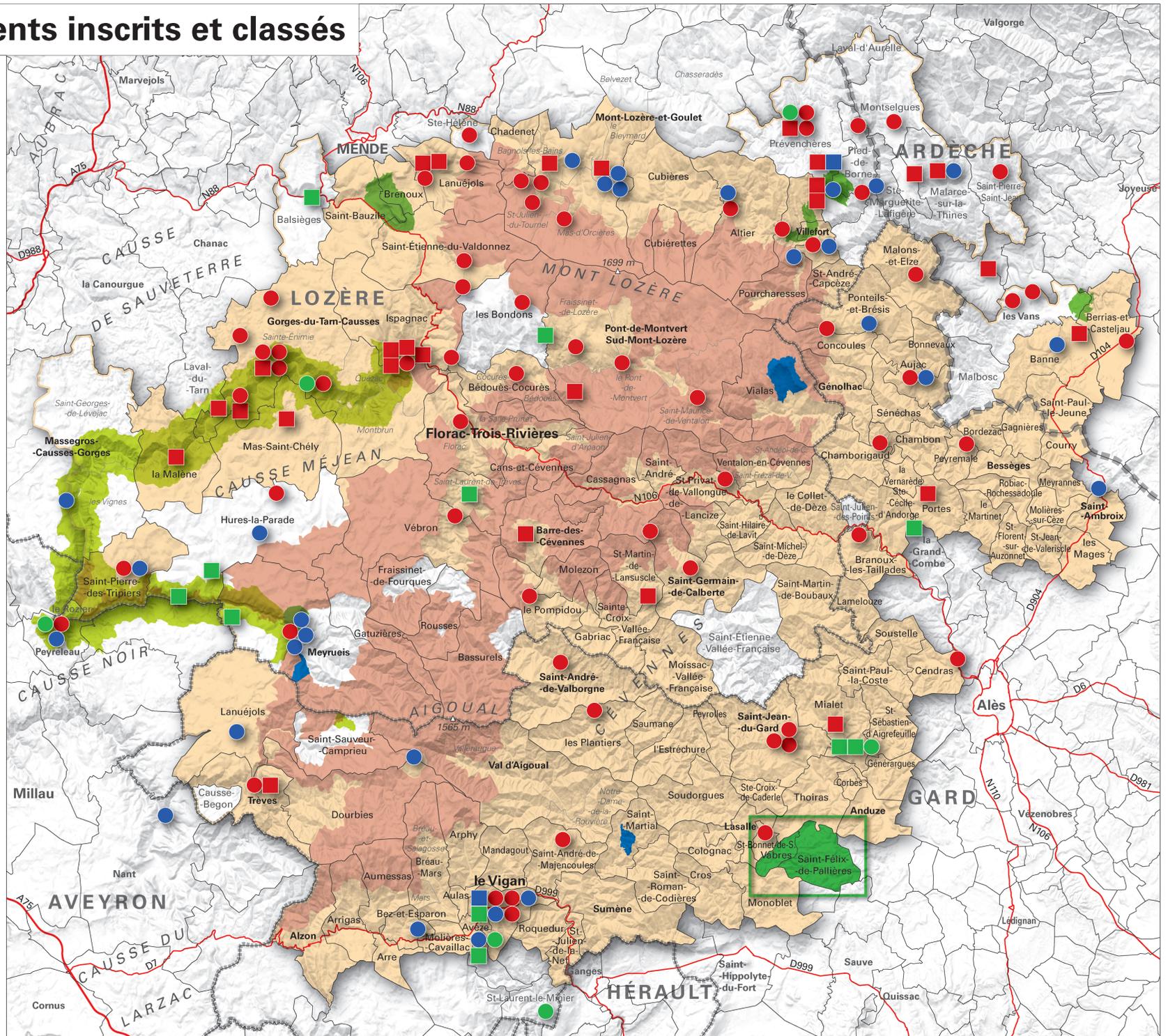
- MENDE** Préfecture
- le Vigan** Sous-préfecture
- Génohac** Chef-lieu de canton
- Mialet** Commune
- Quézac** Ancienne commune
- Limite de commune
- Ancienne limite de commune
- Limite de département
- Limite de région

Réseau routier

- Type autoroutier
- Route principale

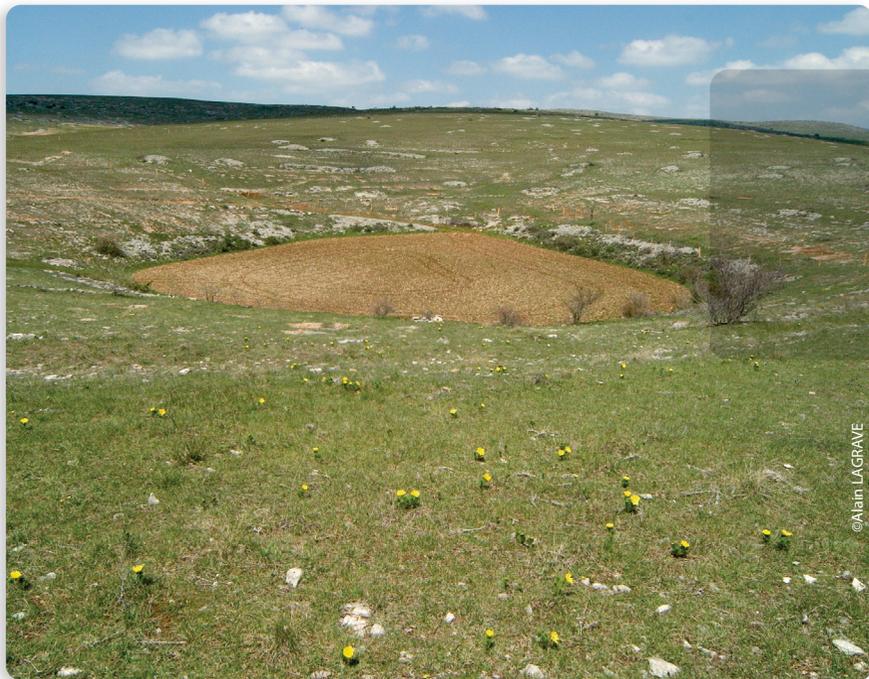


Sources : PNC, DREAL, IGN BDTOP0®
Édition : sites_monuments_inscrits_classes_maj_2023_01.ai
© Parc national des Cévennes - janvier 2023



L'empreinte de l'héritage historique partout visible dans les paysages

Une occupation ancienne et un aménagement progressif qui structurent des paysages agraires toujours fonctionnels



Dès le néolithique, les hautes terres cévenoles et caussenardes ont connu les premières formes d'agriculture. Le rôle des premiers peuplements humains, qui occupaient les gorges et les hauteurs des causses et de l'Aigoual, où ils développaient une activité pastorale, alimente depuis un siècle les débats sur l'origine de la nudité de ces paysages steppiques. Leurs successeurs de la fin du néolithique laisseront des centaines de mégalithes dans le paysage calcaire du causse Méjean et de ses alentours. L'élevage et la transhumance continueront à se développer aux côtés d'une agriculture vivrière dans les vallées. La diversité géologique du sous-sol est à l'origine du développement de l'activité minière et des extractions de métaux (Plomb, Zinc, Argent, Fer, Cuivre...) dès l'époque gallo-romaine.

La dorsale cévenole délimite par la suite, et jusqu'à la conquête romaine, le territoire de deux peuples gaulois. La conquête romaine maintient cette délimitation en rattachant les premiers à la province de la Narbonnaise, et les seconds à celle de l'Aquitaine. L'influence romaine structure la société, apporte son lot de techniques - moulins à eau, tours de potier - et de cultures nouvelles - vigne, olivier - ; elle développe l'extraction du fer et du cuivre, l'artisanat, aménage des axes de communication et accélère la déforestation des causses. La chute de l'empire Romain provoque une régression démographique et l'enfrichement de l'espace agricole, mais laisse quelques sites remarquables comme le mausolée de Lanuéjols.

A l'époque médiévale, les établissements militaires et religieux (Hospitaliers) et religieux (Bénédictins) commandent des domaines agro-pastoraux sur le mont Lozère (Gap-Francès, Gourdouze) et y développent la culture des céréales, à la fois vivrière et destinée au négoce. Ils ouvrent leurs herbages à la transhumance des troupeaux des plaines languedociennes. C'est à cette époque que remonte le système de transhumance qui prospérera jusqu'au milieu du XIX^e siècle et se maintiendra jusqu'à nos jours. L'élevage ovin devient l'un des piliers de l'économie des Causses et des hautes terres granitiques, soutenu par les marchés des plaines qui demandent viande et laine. La transhumance rassemble plusieurs centaines de milliers de bêtes qui montent en estive, près de la moitié de l'année, là où les immenses pelouses d'altitude sont tondues et fumées par les moutons. Les transhumants empruntent les drailles pour rejoindre les pacages d'altitude, ces « avenues moutonnières » longues de plusieurs centaines de kilomètres qui suivent les crêtes et évitent les terroirs cultivés des vallées. Associés aux drailles, les ponts, parfois qualifiés de « moutonniers », construits en schiste, ont été édifiés pour le passage notamment du bétail. Les fosses à loups, dont les parois étaient souvent faites de pierres sèches, furent aménagées, pour la défense des troupeaux, dans les étroits passages des cols permettant d'accéder aux pâturages d'altitude.

L'époque des défrichements médiévaux voit l'expansion de la châtaigneraie (XI^e au XIV^e siècle) pour répondre aux besoins d'une population croissante. Avec l'accès à l'eau et à la terre, la société paysanne s'organise, prend une certaine autonomie par rapport à l'ancien pouvoir féodal ; elle déploie alors une économie rurale autarcique, dominée par la châtaigneraie vivrière et complétée par une petite polyculture de vergers de fruitiers, de céréales et de vignes, et de petits élevages mixtes qui pratiquent également l'estive. Les centres de collecte dans les vallées deviennent des lieux de commerce. Le cardage et le tissage de la laine complètent alors l'activité agricole des populations rurales. Grâce à cette économie vivrière centrée sur le châtaignier, « l'arbre à pain », les Cévennes deviennent un terroir où tout le peuple mange à sa faim. Les lieux habités ont tendance à se multiplier et à se disperser sur un terroir agricole en plein développement. Malgré les vicissitudes de l'histoire, la période médiévale laisse un grand nombre d'églises, de fondations monastiques et de châteaux que l'on doit notamment à l'action du pape Urbain V, né en 1310 à Grizac (église paroissiale de Grizac, églises collégiales de Bédouès et Quézac, cathédrale de Mende,...).

Résistance et liberté de conscience



Les idées de la réforme luthérienne parviennent par le biais des échanges et font des Cévennes, dès le milieu du XVI^e siècle, un bastion du protestantisme. L'édit de Nantes et la « Paix d'Alais » apaiseront pour un temps les guerres de religion, jusqu'à ce que le pouvoir royal et ecclésiastique cherche à restaurer son autorité et révoque l'édit de Nantes en 1685. Pour les protestants cévenols, c'est la longue période du Désert. Durant plus d'un siècle, le culte de la religion réformée est clandestin et la répression impitoyable à l'égard des pratiquants. Mais les persécutions décuplent la ferveur religieuse et le sentiment d'injustice, et entraînent finalement la révolte. L'assassinat de l'abbé du Chayla en 1702 au Pont-de-Montvert marque le début de la guerre des camisards, guerre civile de trois ans qui saigne l'ensemble des Cévennes et s'étend loin dans la plaine languedocienne. Dstructions d'églises et de temples, « grands brûlements » des hameaux, traumatisent la montagne. Il faut attendre la veille de la Révolution française pour que l'exercice de la religion réformée soit autorisé. Mais la dualité persiste entre les Cévennes protestantes, favorables à la Révolution et à l'esprit laïc, et la Lozère catholique contre-révolutionnaire. Les valeurs de résistance des Cévennes seront fortement réactivées pendant la deuxième guerre mondiale, lorsqu'elles hébergeront nombre de maquisards, de juifs et de résistants.

La pratique de la langue occitane, support de transmission de la mémoire orale (légendes, contes, chansons populaires), a frôlé l'extinction, mais connaît un regain d'intérêt, grâce à la vitalité du tissu associatif et au soutien aux diverses manifestations culturelles et initiatives d'enseignement.

Les principaux éléments composant les paysages de l'agro-pastoralisme d'aujourd'hui étaient déjà en place à cette époque, et se sont maintenus jusqu'à nos jours.

La plupart des sites actuels d'implantation d'habitat se met en place au Moyen Age. Les fermes isolées ou les hameaux, centres des activités agro-pastorales, construits avec des matériaux locaux et adaptés aux conditions très rigoureuses du climat, sont petit à petit édifiés. Certaines fermes comportent des aires à battre les épis, entourées de murets et soigneusement dallées. Des bergeries ou jasses y sont parfois associées. On les retrouve également en bâtiments isolés sur les parcours. Ce sont des abris en pierre pour les ovins, souvent voûtés, couverts de lauzes. Elles sont généralement associées à des murets ou à des tas d'épierrement, encore dénommés « clapas ». Les jasses sont des éléments particulièrement représentatifs de l'architecture liée au pastoralisme ovin sur les Causses. Le travail acharné des paysans cévenols pour retenir la terre, ralentir l'écoulement de l'eau et limiter l'érosion des pentes a construit au fil du temps les extraordinaires paysages de terrasses en pierre sèche (bancèls en occitan) qui fondent une grande part de l'identité des paysages. La présence de sources est déterminante pour l'implantation des hameaux à mi-pente. Les ponts en pierre, parfois très anciens, enjambent toujours très largement les rivières pour laisser passer le flot des crues. Les milliers d'ouvrages hydrauliques utilitaires (béals, gourgues, tancats...), construits et entretenus des siècles durant autour de la châtaigneraie vivrière et plus tard de l'agriculture de rente du mûrier, ont permis des implantations humaines permanentes en Cévennes, importantes au regard des potentialités naturelles de ces montagnes escarpées et sèches.

Sur les hautes terres, les tempêtes hivernales étaient particulièrement redoutées par les anciens et les clochers de tourmente du Mont Lozère permettaient d'orienter les gens de la montagne ou les voyageurs égarés. Dans les années 1300, le refroidissement du climat eut pour effet un recul notable des implantations humaines sur les versants océaniques (Bougès et sud du mont Lozère). Sur les causses, la ressource en eau a toujours constitué un facteur limitant les implantations humaines, et seules les lavognes installées dans les creux argileux de certaines dolines piétinées par les troupeaux, ainsi que les réservoirs récupérant les eaux des toitures des habitations caussenardes, permettaient d'alimenter en eau les hommes et le bétail.

De l'âge d'or à l'exode

La sériciculture ou l'art « d'éduquer » les vers à soie est connue et pratiquée en France dès le XIII^e siècle, mais reste confidentielle. Les grandes gelées de l'hiver 1709 déciment la châtaigneraie, et décident les Cévenols à planter des mûriers pour approvisionner les soyeux lyonnais. Cette activité familiale, pratiquée d'abord dans les maisons, atteint son apogée au milieu du XIX^e siècle. En optimisant les systèmes d'irrigation, le mûrier, « l'arbre d'or », supprime la châtaigneraie sur les basses terrasses, alors que celle-ci monte sur les hauteurs. En moins de deux siècles, des centaines de magnaneries et de filatures sont construites. L'architecture des basses vallées cévenoles se transforme : la plupart des maisons sont surélevées d'un étage dédié à l'éducation des vers à soie, et des centaines de bâtiments de magnanerie sont construits. La bourgeoisie profite de cette économie pour construire de belles demeures.

Au milieu du XIX^e siècle, la rente du mûrier est à son apogée, puis décline progressivement avec l'apparition de la maladie du mûrier, la concurrence des soies orientales, puis artificielles et synthétiques. Parallèlement, la châtaigneraie est également touchée par la maladie avec l'apparition de l'encre. Les 150 années d'épopée de la sériciculture laissent aux Cévennes un patrimoine architectural riche et très original et la mémoire d'une période d'intense vie économique, sociale et culturelle.

Pendant cette période, le système de transhumance exerce une forte pression sur les pelouses d'altitude, alors que l'exploitation des hêtraies s'intensifie pour répondre aux besoins industriels locaux, notamment des verreries sur l'Aigoual. Le dénuement excessif des pentes des massifs entraîne alors d'importantes crues et glissements de terrain qui touchent violemment les vallées cévenoles très peuplées. Les opérations de reboisement dans le cadre des lois de Restauration des Terrains en Montagne s'amorcent alors sur l'Aigoual et les pentes du mont Lozère. Les expropriations menées par l'Etat accélèrent le déclin de l'élevage transhumant. C'est plus du tiers des hautes terres qui seront propriétés domaniales à la fin des années 1930 et donneront naissance notamment à la grande forêt de l'Aigoual. Les causses demeurent des terres d'élevage, pour la production de lait de brebis dédié aux fromageries et aux caves de Roquefort ; mais la pratique de la traite restreint l'aire des parcours, dont la ressource naturelle herbagère est sous exploitée, et laisse de l'espace aux régénérations de pins noirs, introduits pour reboiser les pentes.

S'amorce alors le processus d'exode rural, accéléré après les deux grandes guerres et encouragé par le développement de l'industrie minière (bassin houiller du nord d'Alès et filons de plomb, d'argent et de zinc des Cévennes), dont la main d'œuvre vient surtout de populations immigrées d'Europe Centrale puis d'Afrique du Nord, mais qui puise également des forces vives dans les zones rurales de la fin du XIX^e siècle jusque dans les années 1960. Des villes nouvelles apparaissent (la Grand-Combe, Bessèges), le réseau local de chemins de fer se développe et Alès devient un grand pôle de peuplement. Cette industrie marque fortement le paysage et l'identité des basses vallées mais laisse de graves problèmes de pollution dont la résorption reste du ressort de l'Etat.

La déprise agricole et humaine frappe l'ensemble du territoire. Au recensement de 1968, il ne subsistait que 30 % de la population de 1850. En conséquence, le très riche mais fragile patrimoine architectural utilitaire tend à s'écrouler faute d'utilisation et d'entretien régulier. Entre 1960 à 1980, la création du Fonds forestier national amène une seconde période de reboisement dans un objectif de diversification économique. L'exode provoque également une perte de confiance dans les valeurs liées à la terre et une rupture dans la transmission de la mémoire et des savoir-faire traditionnels qui structuraient le mode de vie villageois cévenol et caussenard.

L'exode sera un peu contrebalancé dans les années 70, époque de contestation libertaire et de retour à la terre, par l'arrivée des « néo-ruraux ». Ces jeunes urbains, dont certains sont devenus artisans ou paysans, contribueront à une revitalisation des vallées et de la culture cévenole.

Depuis une dizaine d'années, le territoire connaît une croissance démographique liée à l'accueil de nouvelles populations, ce qui éloigne le spectre de l'exode et de l'érosion démographique.

Le patrimoine culturel du Parc national des Cévennes est la mémoire vivante des interactions millénaires entre les hommes et leur environnement. Sa diversité et les marques laissées par les hommes, qui couvrent toutes les époques de la préhistoire à nos jours font de ce territoire un véritable témoignage de l'adaptation des hommes à la vie dans les montagnes sèches méditerranéennes. La connaissance, la sauvegarde et la valorisation de l'ensemble de ces éléments patrimoniaux constitue un enjeu central.

La place de l'agro-pastoralisme est essentielle dans le patrimoine culturel du territoire. Elle est reconnue depuis 2011 par l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, au titre des paysages culturels de l'agro-pastoralisme méditerranéen. Le meilleur moyen de sauvegarder l'empreinte historique de l'agro-pastoralisme est de redynamiser les systèmes d'élevage basés sur le pâturage des ressources fourragères naturelles des parcours.

Le patrimoine industriel, notamment minier, est très présent dans les basses vallées cévenoles. Sa réappropriation constitue également un enjeu important pour le territoire.

Enfin, la transmission des usages et des savoir-faire, mais également de l'occitan, longtemps orale mais qui tend aujourd'hui à s'essouffler, constitue une nécessité, tant sur le plan économique que culturel.

Un espace de moyenne montagne aux paysages construits très diversifiés

Le territoire du Parc national des Cévennes est caractérisé par sa grande diversité des milieux et des paysages, résultat des influences croisées de la géologie, du relief et du climat. On y distingue généralement quatre grands ensembles cohérents : le Mont Lozère, les Cévennes, les Causses et leurs gorges, les massifs de l'Aigoual et du Lingas. Sur les pentes du mont Lozère et de l'Aigoual, le granite domine. Les schistes sombres ou brillants façonnent les crêtes et les corniches des Cévennes. Les calcaires majestueux habillent les grandes falaises des Causses et des gorges.

À ces entités « naturelles » se superpose la limite administrative du cœur du Parc national des Cévennes. Fruit de la négociation avec les partenaires locaux, il est découpé, dentelé et, depuis peu, composé de plusieurs entités distinctes (extensions réalisées dans le cadre du décret de création du Parc national des Cévennes révisé de 2009). Les acteurs locaux reconnaissent le manque de logique d'une frontière trop marquée de cette zone protégée : (quelques mètres en dehors du cœur suffisent parfois pour voir fleurir des projets en parfait décalage avec la protection des patrimoines) ; ils expriment le souhait d'assurer une continuité de la qualité paysagère du cœur vers l'aire d'adhésion. Cette cohérence apparaît en particulier nécessaire sur les limites en doigts de gant entre le cœur et l'aire d'adhésion et autour des principaux itinéraires d'accès au cœur, dont le traitement paysager est une priorité pour en garantir l'attractivité. En l'absence de réglementation spécifique en dehors du cœur, la qualité paysagère passe alors par la mobilisation des différents acteurs concernés.

Les paysages identitaires des Cévennes

Composés de crêtes étroites et de vallées profondes et encaissées, les paysages identitaires des Cévennes contribuent fortement au caractère et aux valeurs du Parc national à travers l'organisation géographique et humaine de chacune des vallées cévenoles. La culture de l'agro-pastoralisme y a façonné une organisation paysagère caractéristique où chaque espace plat est dédié aux cultures : les prairies de fond de vallées longent les cours d'eau et leur ripisylve, les terrasses jardinées et cultivées bordent les villages, les hameaux et les mas isolés, construits en schiste pendant longtemps, sont implantés sur les pentes. Puis les pré-vergers, notamment la châtaigneraie, conduisent aux prairies de pâturage et de fauche. Enfin, la forêt occupe tous les serres du pays cévenol, hormis les crêtes les plus hautes, dédiées au parcours (voir le bloc diagramme de la carte des vocations). Cette organisation spatiale, issue d'une utilisation au plus juste des ressources a produit des paysages remarquables, qui peuvent être mis à mal par un urbanisme aux implantations et aux volumes culturellement décalés.

Les deux éléments marquants de ces paysages sont les vergers de châtaigniers et les constructions en pierres sèches.

La châtaigneraie en verger, espace de culture vivrière autarcique, a fait l'objet d'un entretien très soigné et continu au cours de ses longues périodes d'exploitation. Les vergers étaient nettoyés, les arbres régulièrement taillés. Après plusieurs décennies de déprise agricole, les vergers abandonnés ont évolué en boisement de taillis denses. Aujourd'hui la majeure partie du verger se présente comme un vaste boisement relativement délaissé, très souvent en taillis, conséquence des coupes réalisées aux heures sombres de l'exode rural afin de fournir du tanin aux industries. L'échelle générale du boisement, le petit millier d'hectares de vergers encore entretenus autour des hameaux, les vieux arbres, les multiples pentes aménagées de terrasses (faïsses), les ouvrages hydrauliques, les clèdes de pierre, sont ainsi des éléments essentiels du grand patrimoine paysager des Cévennes. La taille exceptionnelle de ce boisement, à l'échelle française comme européenne, et sa dimension historique et culturelle lui confèrent un potentiel de développement axé sur la qualité du paysage mais aussi parfois la restauration fruitière et l'exploitation des bois.

En Cévennes, la pierre sèche est intimement liée aux terrasses de culture, qui permettent de gagner quelques espaces plats sur la pente et contribuent à la qualité des paysages. Avec le déclin de la population rurale, les « bancels » ou « faïsses » ont été progressivement abandonnées. Elles sont néanmoins chères au cœur des cévenols et revêtent à leurs yeux, comme à ceux des visiteurs, une valeur culturelle identitaire. Une agriculture orientée vers la qualité, à forte valeur ajoutée, comme par exemple l'oignon doux, semble le meilleur moyen d'assurer leur pérennité. L'engagement des maîtres d'ouvrage publics à promouvoir cette filière dans leurs réalisations est également un levier de promotion à développer.



Les grands ensembles ouverts agro-pastoraux

Les grands paysages ouverts agro-pastoraux légués au territoire par l'histoire et la culture agro-pastorales sont représentés dans les hautes terres du cœur du Parc national des Cévennes, par les steppes caussenardes et les sommets ouverts des massifs granitiques. Ils ont été reconnus en 2011 pour leur valeur universelle et inscrits, en tant que bien culturel, sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les paysages des hauts plateaux dénudés



Ce sont ceux qui s'imposent à l'observateur sitôt franchis les cols qui donnent l'accès au haut pays, qu'il s'agisse des causses ou de l'étage montagnard du Lozère, de l'Aigoual ou du Bougès. Il s'agit de grands paysages ouverts de pelouses d'allure steppique regroupant l'essentiel des espaces de pâturage extensif constitués par

l'élimination de la chênaie d'origine. Ils sont faits d'une mosaïque d'habitats naturels et de formations herbacées dont les formes et les couleurs jaunes, vertes et violacées, souvent associées à des reliefs ruiniformes, contribuent au charme si prenant des immensités ouvertes sur des horizons infinis. Les perspectives vers les crêtes et sommets sont lointaines, et lorsqu'elles sont conjuguées avec la découverte des fermes et villages, elles témoignent du passage et de l'action des bêtes sous le contrôle des hommes. Les regards passent au-dessus des vallées et des gorges, véritables oasis dans ces paysages steppiques. Le voyageur ne les découvre que lorsqu'il s'en approche et les surplombe à partir de belvédères qui ont façonné l'image pittoresque de ces paysages emblématiques parmi les plus impressionnants du vieux continent européen.

L'érosion du calcaire produit toujours des résultats surprenants. Le pays des Causses en offre un magnifique exemple avec ce que l'on appelle ici les chaos. La désagrégation des calcaires a en effet dégagé des roches aux formes étranges (site de Nîmes-le-Vieux par exemple).

Les causses sont émaillés d'un réseau régulier mais lâche de fermes et de hameaux dominés par de vastes corps de ferme construits en pierre calcaire protégés par un crépi constitué en partie de chaux, et dont l'architecture est dominée par la voûte. Des fermes isolées, unités individuelles de production, complètent

cette trame. La taille et le maillage des implantations humaines dépendent de l'importance des dolines, seules terres cultivables disponibles. Au-delà des espaces bâtis, le petit patrimoine vernaculaire, hérité de l'activité agricole traditionnelle – murets d'enceinte ou délimitant les jardins, clapas, chazelles, lavognes – marque le paysage.

Les paysages des crêtes et des sommets

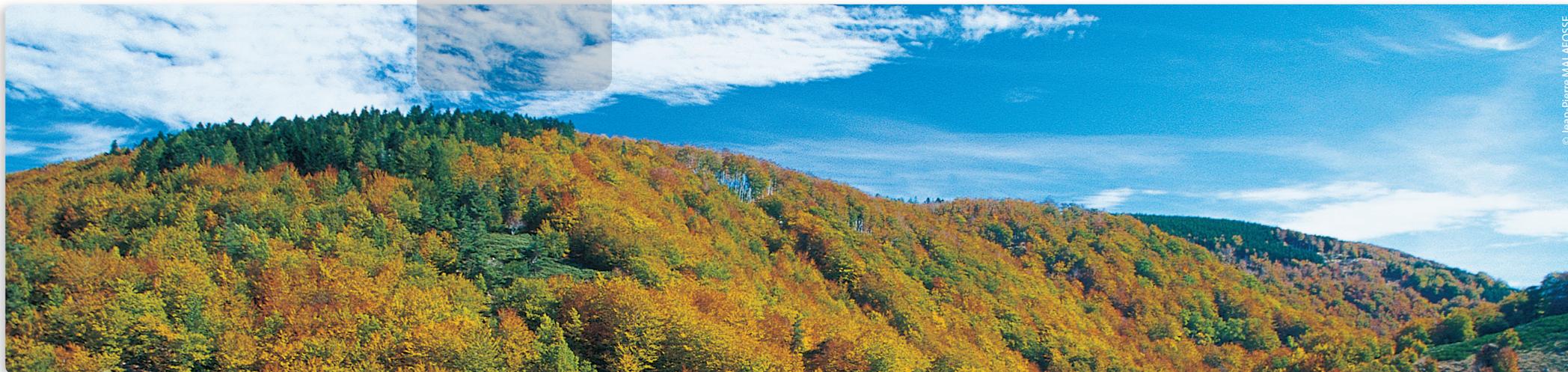


Ils occupent les altitudes les plus élevées et culminent sur les sommets entre 1 400 et 1 600 m. Ils constituent le point d'aboutissement des troupeaux d'ovins transhumants venant de l'ensemble du Languedoc-Roussillon, ainsi que des bovins en provenance des étables lozériennes du nord. Les forêts forment le socle des monts avant les landes et les prairies des sommets. Dominant tout le sud du Massif Central, le Mont Aigoual et le Mont Lozère sont les deux grands repères paysagers de cette partie du sud de la France.

Au cœur de la montagne, où le granite est particulièrement massif, les contraintes liées à la dureté du matériau, à la rigueur du climat, et la relative stabilité des modes de production sur la longue durée, ont engendré un type de construction dont les formes se sont perpétuées, identiques à elles-mêmes, jusqu'à un passé récent. L'architecture de granite du Mont Lozère reste toujours d'une grande sobriété. Les constructions à la silhouette trapue se fondent dans l'environnement naturel. A de rares exceptions près, l'habitat du Mont Lozère est regroupé en villages dont le tissu est assez lâche. Le petit patrimoine vernaculaire est très riche : béals, canaux empierrés, moulins, clochers de tourmente, croix –notamment de Malte –, bornes gravées, ...

L'expansion des boisements est l'élément majeur de transformation contemporaine de ces paysages ouverts de l'agro-pastoralisme. Les paysages steppiques des Causses (cause Méjean et can de l'Hospitalet) et, dans une moindre mesure, ceux des sommets du Mont Lozère sont les espaces qui ont connu les plus importants changements au cours des 35 dernières années. Les milliers d'hectares reconquis naturellement par la forêt dans le cœur du Parc national des Cévennes sont essentiellement le fait des pins : pins sylvestres spontanés (ou provenant des anciens reboisements RTM) ou pins noirs introduits, issus des reboisements FFN. Ces accrus naturels se sont fait aux dépens des pelouses d'altitude et des parcours de landes actuellement moins soumis à la pression du pastoralisme du fait du recul du gardiennage, de la substitution des troupeaux ovins par des bovins et de la contraction des surfaces agricoles sur les terres les plus exploitables.

Les paysages forestiers



© Jean-Pierre MALAFOSSÉ

Couvert à plus de 70% par la forêt, le Parc national des Cévennes est le plus forestier des parcs nationaux métropolitains. Les forêts sont des éléments essentiels des paysages cévenols, du patrimoine naturel, et jouent un rôle significatif dans l'économie locale. Ainsi, qu'elles soient naturelles ou artificielles, anciennes ou jeunes, les forêts participent activement à l'identité du Parc national. Espaces multifonctionnels par excellence, elles sont parcourues et appréciées par de très nombreux visiteurs aux aspirations diverses (ressourcement, chasse, cueillette, ...).

La châtaigneraie qui ne dépasse pas 900 mètres d'altitude occupe essentiellement les vallées cévenoles, situées en majeure partie dans l'aire d'adhésion du Parc national. En situation bien exposée, elle remonte toutefois haut sur les versants et s'enfonce loin dans les vallées schisteuses qui séparent les grands massifs (vallons du sud Bougès, flancs schisteux de la vallée du Tarnon...). Cette châtaigneraie, complétée par les grandes pineraies de pins maritimes des anciennes mines d'Alès, quelques petits bois domaniaux et de rente et les accrues de la chênaie verte, forme sur les Cévennes, une couverture boisée quasi continue que seules trouent les clairières agricoles autour des hameaux et des villages.

Les boisements des hautes terres qui s'organisent autour des espaces ouverts du cœur du Parc national, sont eux principalement des peuplements de moyenne et de haute altitude. Les chênes blancs et chênes sessiles occupent ponctuellement les parties les plus basses. Le hêtre, installé à l'étage montagnard, est en position dominante sur les flancs nord, marginal sur le calcaire (flancs nord des gorges du Tarn et de la Jonte), et majoritaire sur les reliefs granitiques. Il est souvent associé au sapin. Les conifères des reboisements, en peuplements purs ou mixtes, déroulent leurs sombres manteaux sur les plus hauts versants et plateaux. Les pins sylvestres spontanés très conquérants sur ces terrains d'altitude, sont un des grands vecteurs de fermeture des paysages agro-pastoraux.

La gestion et l'exploitation de ces espaces boisés sont délicates, en raison du morcellement de la propriété et des contraintes de relief. L'impact paysager de certaines interventions sylvicoles peut se révéler important. Entretien du sous-bois, sélection des espèces les plus productives, parfois introduction d'espèces exogènes, plantations, coupes, ... toutes ces interventions façonnent le paysage. Certains choix sylvicoles aboutissant à des alignements d'arbres ou à l'homogénéisation des peuplements, peuvent être jugés inesthétiques. De même, les coupes rases, la création de larges pistes sont vécues par beaucoup comme autant de verrues paysagères. A l'inverse, les traitements sylvicoles permettant d'augmenter le caractère naturel des forêts (hétérogénéité de structure, diversité des essences, régénération naturelle) sont garants de la qualité des paysages forestiers. En outre, des moyens existent pour minimiser les impacts paysagers des coupes et des infrastructures nécessaires à la mobilisation des bois.

Nombre de reboisements des forêts domaniales résultant de la restauration des terrains de montagne arrivent aujourd'hui à maturité et doivent être renouvelés. Au regard des surfaces concernées, la définition de leur avenir et de leurs modes de régénération constitue un véritable enjeu pour le territoire. Les nombreuses plantations de résineux subventionnées par le Fonds forestier national (FFN), notamment de pin noir, principale essence utilisée sur les causses et dans les gorges du Tarn, sont quant à elles encore jeunes et homogènes mais la diversification de leurs peuplements, à des fins sylvicoles et environnementales, reste possible.

Les paysages sont l'un des facteurs essentiels du caractère et de l'attractivité du Parc national des Cévennes, en tant que cadre de vie, de travail et de villégiature. Ces paysages façonnés par l'homme sont encore aujourd'hui intimement liés à sa présence et à ses activités. L'enjeu est donc de préserver leur identité et leur diversité, et d'éviter les changements brutaux et irréversibles amenant leur banalisation.

Deux grands ensembles paysagers culturels cohabitent au sein du Parc national des Cévennes : les paysages agro-pastoraux des hautes terres et les paysages des vallées cévenoles.

Les paysages agro-pastoraux ont été inscrits en 2011 sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, en tant que bien culturel évolutif vivant. Leur pérennité dépend désormais de la capacité des acteurs locaux à les faire vivre en favorisant les activités qui maintiennent voire recréent des milieux ouverts, si possible pâturés, et en assurant la protection et la mise en valeur des éléments marquants de l'empreinte de l'agro-pastoralisme méditerranéen.

Les paysages des vallées cévenoles contribuent quant à eux très largement au caractère et aux valeurs culturelles du Parc national des Cévennes. Les terrasses de culture, les vergers de châtaigniers, les prairies de fond de vallées composent des paysages uniques dont la pérennité dépend du maintien de pratiques agricoles et de la transmission des techniques liées à la pierre sèche.

Aujourd'hui, ce sont les paysages forestiers qui sont les plus étendus. Ils constituent la base d'une économie forestière nécessaire au territoire et jouent un rôle important de ressourcement et d'accueil touristique. Leur qualité paysagère dépendra de la capacité des sylviculteurs à valoriser les ressources forestières tout en maintenant des paysages de qualité, les plus naturels possibles.

Enfin, la continuité paysagère entre le cœur et l'aire d'adhésion, essentielle pour la qualité du territoire du Parc national, demande une attention particulière, en particulier dans les espaces proches du cœur et le long des principaux accès au cœur du Parc national.



L'évolution démographique

Un regain de population, conséquence d'une attractivité retrouvée

Au 1er janvier 2006, le Parc national des Cévennes comptait 74 000 habitants. Sa population augmente à nouveau depuis les années 2000 selon une progression comparable à la moyenne nationale.

Désormais, le solde migratoire positif fait plus que compenser le solde naturel déficitaire. Malgré ces migrations, la population reste vieillissante : les jeunes partent plus nombreux qu'ils n'arrivent.

Tab 1 - Profil des nouveaux arrivants dans le Parc national des Cévennes selon âge et le statut d'activité

	Population des arrivants	Population stable	Population totale
15 à 24 ans	12,1	9,7	10,1
25 à 39 ans	31,2	14,8	18,0
40 à 54 ans	24,1	25,8	25,5
55 à 64 ans	19,1	16,0	16,6
65 ans ou plus	13,5	33,6	29,7
Ensemble de la population de 15 ans ou plus	100	100	100
Actifs occupés	43,4	39,0	39,9
ayant un emploi dans la zone	23,7	27,8	27,0
ayant un emploi hors zone	19,7	11,2	12,9
Chômeurs	13,6	6,1	7,5
Inactifs	43,0	54,9	52,6
Ensemble de la population de 15 ans ou plus	100	100	100

Source : Insee, Recensement de la population 2006 exploitation principale

20 % de la population actuelle n'habitaient pas sur le territoire cinq ans auparavant. Les nouveaux arrivants sont majoritairement des actifs, et le tiers d'entre eux est âgé de 25 à 39 ans. Ce renouveau démographique constitue une opportunité pour redynamiser le tissu social et économique local. La volonté de développer une politique d'accueil est ainsi partagée par l'ensemble des élus locaux.

Une volonté partagée pour un accueil de qualité des nouveaux arrivants

Le logement au cœur des préoccupations

Cette dynamique pose la question de la disponibilité des logements. Le territoire du Parc national des Cévennes compte près de 60 000 logements : 55 % sont des résidences principales, et 64 % des habitants sont propriétaires. La faible disponibilité (7 % de logements vacants), les coûts, le niveau de confort, la compatibilité entre lieu de vie et lieu de travail, rendent difficile l'accès au logement. L'habitat permanent, qu'il soit locatif ou en propriété, est en effet concurrencé par les résidences secondaires et touristiques. Si le bâti ancien, isolé et dispersé contribue fortement à l'attractivité du territoire, l'éclatement de la trame bâtie génère des coûts de réseaux importants liés et multiplie les déplacements.

La reconquête et la rénovation des centres bourgs constituent une opportunité qui permettrait de répondre aux attentes d'une partie de la population. Mais les attentes sont diverses : si certains désirent retrouver un mode de vie urbain à la campagne, d'autres souhaitent vivre dans un écrin de nature, sur le modèle traditionnel des hameaux. Ce contexte favorise l'émergence de nouveaux modes d'habiter et leurs promoteurs militent pour faire évoluer les normes de l'habitat.

L'eau comme facteur limitant



Les ressources en eau constituent un facteur limitant du développement dans le Parc national des Cévennes. L'eau est en effet nécessaire à de multiples usages –eau potable et domestique, irrigation agricole, élevage, petite industrie – et le niveau des prélèvements doit rester compatible avec l'intégrité des écosystèmes aquatiques.

Aujourd'hui, les besoins en eau augmentent en raison de l'accueil de nouvelles populations et de nouvelles activités à l'année. Parallèlement, le changement climatique, conjugué avec la progression du couvert végétal, tend à réduire la disponibilité des ressources en eau disponibles. Le problème est aggravé en été, lorsque la demande augmente, notamment en raison des activités touristiques, et que simultanément les débits d'étiage sont de plus en plus faibles.

Les captages de sources et les prélèvements en rivière pour l'irrigation sont nombreux. Ils utilisent parfois des ouvrages vétustes dont le rendement est faible.

Les collectivités assurent la gestion des réseaux d'adduction en eau potable. Du fait de la faible densité de population, le linéaire du réseau est considérable, souvent vétuste, avec des rendements faibles. Les travaux qui permettraient de le moderniser pour en limiter les fuites représentent un investissement considérable.

La dispersion de l'habitat pose également la question de la qualité de l'eau distribuée, pas toujours satisfaisante, ainsi que des conditions d'assainissement. Dans de nombreuses communes du Parc national des Cévennes, faute d'une protection efficace des captages, l'eau potable a une qualité bactériologique insuffisante. Parfois, l'eau est contaminée par des métaux lourds en raison de la nature du socle géologique.

Une nécessaire planification de l'occupation du sol, pour conserver l'attractivité du territoire

La richesse des paysages est un facteur essentiel d'attractivité pour le territoire. Cet atout peut être menacé par une urbanisation non maîtrisée, qui génère étalement urbain, banalisation, mitage du paysage et surconsommation de ressources.

De plus en plus de communes possèdent un document d'urbanisme permettant de planifier l'urbanisation. Les approches environnementales, patrimoniales et paysagères commencent à se développer, mais la qualité des documents d'urbanisme pourrait encore être améliorée. Dans ce domaine, l'enjeu central va de l'adoption de visions communales à long terme, débouchant sur une planification rigoureuse, jusqu'à l'amélioration des démarches opérationnelles des projets.

La qualité architecturale, atout du territoire

Si l'exigence d'harmonie et de mémoire patrimoniale a permis des restaurations exemplaires dans le cœur du Parc national, l'aire d'adhésion, dans laquelle l'encadrement architectural est faible, connaît globalement une baisse de la qualité de ses réalisations. L'installation de nouveaux arrivants dans le contexte d'une offre de logements insuffisante et ne correspondant pas à leurs attentes, a tendance à accélérer ce phénomène en intensifiant la construction de bâtiments nouveaux. Il est désormais fréquent de voir s'édifier, des constructions dont l'implantation, les volumes, les expositions ou les matériaux employés rompent l'harmonie des lieux. Ces maisons, souvent individuelles, contribuent à banaliser le paysage. La construction des bâtiments professionnels suit la même logique et ce sont autant de hangars qui sortent de terre sans en respecter le caractère.

Parallèlement, on assiste à une dynamique nouvelle en faveur de l'éco-construction dans l'objectif de construire des bâtiments neufs sains et à faible empreinte écologique. Dans la mesure où ces constructions tiennent compte du caractère architectural des lieux, cette filière, qui combine innovation et techniques traditionnelles, qui valorise les matériaux et savoir-faire locaux, notamment du bois et de la pierre, représente une réelle opportunité de développement économique local durable.

L'éco-construction privilégie également les énergies renouvelables, si possible d'origine locale. Le recours à ce type d'énergie, à commencer par le bois de chauffage, séduit de plus en plus de ménages, qui souhaitent réduire leur impact écologique et leurs émissions de gaz à effet de serre, accroître leur autonomie et contribuer aux filières économiques locales.

La rénovation du bâti ancien est également soumise à ces dynamiques.

L'intégration sociale et culturelle

Enfin, le nombre important de migrants pose la question de leur intégration sociale et de leur appropriation du patrimoine culturel et des valeurs du territoire, relatives à un mode de vie rural empreint de sobriété, de liberté d'esprit et de spiritualité. Au-delà des seuls enjeux patrimoniaux et économiques, le partage de la connaissance du patrimoine matériel et immatériel peut donc jouer un rôle important de cohésion identitaire et sociale.

L'insertion des nouveaux arrivants dans le tissu économique et social, par des politiques d'accueil coordonnées, constitue un important enjeu de développement durable, y compris dans le cœur du Parc national, mais aussi un enjeu de cohésion sociale et culturelle.

L'accueil de ces nouvelles populations est souhaitable pour maintenir la vitalité du territoire, mais il pose une série de défis au territoire, en particulier dans le domaine de la planification de l'urbanisme, qui conditionne la protection des paysages et du cadre de vie, l'intégration architecturale et la performance environnementale et énergétique des constructions nouvelles, ainsi que l'utilisation économe des ressources, en particulier de l'eau.

La recherche d'un équilibre entre la dynamique de développement local, qui tend à accroître les besoins en eau, et la préservation qualitative et quantitative des ressources en eau et des fonctionnalités des milieux aquatiques constitue en effet un des grands défis auquel est confronté le territoire du Parc national.

Le développement d'une politique de maîtrise de l'énergie, associant économies d'énergies et développement des énergies renouvelables, limitant ses impacts sur le paysage bâti et les espaces naturels, constitue également un des piliers du développement durable du territoire.

Les tendances socio-économiques

Une économie fragile, un accès restreint aux services

En 2005, la population active du Parc national s'élevait à 29 000 personnes. Le territoire n'offre pas assez d'emplois aux résidents en âge de travailler. Près de trois actifs occupés sur dix travaillent hors du territoire du Parc, et cette part est en augmentation. Les aires urbaines attirent la majeure partie des actifs, essentiellement Alès, et à un degré moindre, Mende et Nîmes. De façon symétrique, le nombre d'actifs venant travailler dans le Parc, alors qu'ils n'y résident pas, augmente également. Cette double dynamique traduit une ouverture du territoire vers le tissu économique environnant.

Dans le territoire du Parc national, la situation de l'emploi est fragile. Un tiers des emplois relève des services publics. La moitié des emplois relève de la sphère résidentielle (hors service public). Le tissu économique local est constitué en majorité de petites entreprises sans salariés mais assez durables. La sphère productive est moins bien représentée et l'agriculture y tient encore une place prépondérante. De manière générale, la pluriactivité est assez répandue sur le territoire, ce qui explique la part élevée du travail à temps partiel.

Les revenus moyens sont plus faibles que la moyenne et les versements de minima sociaux plus importants, avec une part conséquente de bénéficiaires du RSA. Si la pauvreté touche généralement les jeunes, elle touche ici une part plus importante de personnes âgées.

Enfin, la faible densité de population provoque une dégradation de l'accès aux services publics, qui tendent à se déployer en fonction des densités humaines.

Le maintien et la création d'emplois sont un défi majeur afin de conforter la population actuelle et favoriser l'accueil des nouveaux arrivants. Ces emplois peuvent être directement liés au territoire mais aussi valoriser les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour développer le télé-travail.

L'accessibilité pour tous aux services publics et aux manifestations culturelles, y compris pour les personnes en situation de précarité ou de handicap, constitue également un enjeu social important.

Les activités agricole, pastorale et sylvicole comme gestionnaires des milieux



L'agriculture et l'élevage, indispensables à la vitalité de l'économie et à la pérennité des paysages

Avec 1 700 exploitations et plus de 3 000 emplois, l'agriculture est une activité majeure qui valorise plus du quart de la superficie du Parc national des Cévennes. Souvent seule activité économique des hameaux, surtout dans le cœur, elle permet de maintenir des territoires ouverts et vivants.

Depuis 20 ans, le nombre d'exploitations s'est cependant réduit de moitié, alors que la superficie agricole utilisée n'a quant à elle diminué que de 13 %. La concentration du foncier, la diminution de la main d'œuvre et la baisse relative des prix ont provoqué une modification des pratiques, qui s'orientent vers l'intensification et provoquent l'abandon de certaines terres, qui s'embroussaillent et retournent progressivement vers la forêt.

La volonté politique de maintenir une population agricole active est affirmée. Les candidats à l'installation existent, mais l'accès au foncier constitue un frein majeur : les grandes exploitations sont difficiles à reprendre, et les petites difficiles à monter du fait du morcellement parcellaire.

L'élevage est confronté à des prix structurellement bas dans les filières longues (80 % de la commercialisation) et à des débouchés insuffisants dans les filières courtes (20 % de la commercialisation). L'autonomie fourragère est rarement atteinte, et il est difficile de finir l'engraissement des animaux.

Le pastoralisme regroupe l'ensemble des pratiques d'élevage qui valorisent les ressources fourragères spontanées des espaces naturels par un pâturage extensif, dans le but d'assurer tout ou partie de l'alimentation des animaux. Qu'il soit sédentaire ou transhumant, il répond à la nécessité de développer l'autonomie fourragère des exploitations. Les troupeaux consomment alors les plantes herbacées spontanées, mais aussi les espèces ligneuses qui tendent à embroussailler les prairies et les parcours, les glands et les châtaignes dans les sous-bois. Ils contribuent ainsi à entretenir ces espaces ouverts dotés d'une

biodiversité remarquable. Les paysages culturels de l'agro-pastoralisme des Causses et des Cévennes sont inscrits depuis 2011 sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, ce qui constitue une reconnaissance des pratiques liées à l'élevage extensif qui maintiennent ces paysages vivants. Leur pérennité dépend désormais de la capacité du territoire et de ses partenaires à ancrer le pastoralisme dans la durée.

La transhumance ovine, qui est nécessaire dans les systèmes d'élevage basés sur le pâturage des parcours peu productifs, et conditionne la conservation des milieux ouverts d'altitude, ne représente aujourd'hui plus qu'un effectif de 20 000 moutons (contre 30 000 dans les années 70-80), qui valorisent près de 6 000 ha de parcours, essentiellement sur les crêtes de l'Aigoual et du Mont Lozère. On dénombre 88 élevages transhumants (56 % viennent du Gard, 30 % de Lozère et 14 % de l'Hérault), organisés en groupements pastoraux, coopératives d'estive ou estives individuelles. Malgré l'existence de filières de qualité, leur valorisation économique pourrait être améliorée.

Sur la frange sud des Cévennes, une activité agricole plus intensive et diversifiée perdure autour des vergers, notamment autour de l'oléiculture, des pommes (rainette du Vigan), de l'oignon doux et de la viticulture, et permet le maintien de paysages traditionnels de piémonts et de cultures en terrasses. Sur les Causses, les surfaces de cultures céréalières se sont étendues au-delà des dolines, petites dépressions plus planes et fertiles, au détriment parfois de la mosaïque landes-pelouses-prairies et de ses habitats naturels, et donc des espèces qui lui sont inféodées, notamment de l'avifaune. Bien que moins importants que dans d'autres régions, le recours aux produits phytosanitaires et aux fertilisants de synthèse induit un risque d'impacts sur l'environnement, en particulier en ce qui concerne la qualité des cours d'eau. La limitation de ces intrants de synthèse et la recherche d'alternatives sont des préoccupations partagées avec les acteurs agricoles.

A ce jour, le verger de châtaigniers en exploitation agricole professionnelle occupe 1 500 ha, répartis entre 400 exploitants, majoritairement pluriactifs. Une grande partie de la châtaigneraie reste délaissée et évolue en taillis. La filière souffre de la dispersion des producteurs et de leur manque de structuration, des contraintes de transport entre vallées, et du délai d'attente entre les travaux de réhabilitation fruitière et l'obtention d'un revenu. Certaines politiques publiques développent néanmoins des mécanismes visant à faciliter la réhabilitation des taillis en vergers. Depuis l'année 2000, l'association Châtaignes et Marrons des Cévennes et du Haut-Languedoc est engagée dans la création d'une AOC, dans le but de pérenniser, développer et valoriser cette production multifonctionnelle. Un important projet de modernisation ou de construction de plusieurs ateliers de transformation devrait voir le jour dans les années à venir.

L'apiculture, activité ancestrale, est très ancrée sur le territoire, avec 26 000 ruches pour environ 300 exploitations (soit 30 % des ruchers du Languedoc-Roussillon) et une importante pratique de transhumance des ruches. Les miels des Cévennes sont réputés pour leur qualité et leur variété. Leur commercialisation s'effectue principalement en circuits courts. Le nombre d'apiculteur tend cependant à diminuer, en partie à cause du taux de mortalité des colonies dû entre autres au varoa, passée de 5 % à 30 % en 40 ans. Une forme d'apiculture à forte valeur patrimoniale subsiste sur le territoire et mérite d'être soutenue : elle fait appel aux ruchers troncs (ou « brucs ») occupés par l'abeille noire cévenole.

Les productions agricoles diversifiées sont généralement le fait de petites exploitations, pluriactives pour certaines, qui ont pour la plupart adopté une démarche de reconnaissance territoriale (AOC, IGP) ou de qualité environnementale. La part de l'agriculture biologique (AB) est encore modeste, avec moins de 5 % de la Surface agricole utile (109 exploitations certifiées AB en 2000, et plusieurs dizaines labellisées Nature et Progrès), mais la dynamique est forte (depuis 2007 + 25%/an dans le Gard et +18 % en Lozère) et soutenue par la volonté des collectivités locales d'encourager les pratiques respectueuses de l'environnement.

Les actions actuelles de soutien à l'agriculture ne suffisent pas à pérenniser l'activité agricole et à garantir des pratiques de qualité sur l'ensemble du territoire. Les mécanismes actuels de la Politique agricole commune (PAC) vont souvent à l'encontre des objectifs environnementaux du Parc national des Cévennes, mais les orientations adoptées lors de la prochaine révision de la PAC pourraient conforter les revenus agricoles, si le choix est retenu d'aider plus fortement l'agriculture extensive des zones de montagne. Indépendamment de ces orientations, la profession agricole souhaite valoriser les ressources locales et l'image spécifique du territoire pour se développer et accéder à de nouveaux marchés, notamment en circuits courts, tout en consolidant son ancrage territorial. La diversification, la transformation via des ateliers de transformation souvent collectifs, la vente directe, l'agritourisme et la pluri-activité se développent, surtout dans les Cévennes, et permettent l'installation de petites unités agricoles, souvent non aidées et peu liées au foncier mais à forte valeur ajoutée.

Le maintien de systèmes d'élevage basés sur le pastoralisme et la transhumance constitue une condition essentielle du maintien du caractère du Parc national des Cévennes et de la pérennité des paysages culturels de l'agro-pastoralisme des Causses et des Cévennes, inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

De manière générale, l'agriculture et l'élevage sont indispensables à la vitalité de l'économie comme à la qualité des paysages et à la conservation de la biodiversité (la majorité des habitats et des espèces d'intérêt européen du Parc national des Cévennes dépendent de la conservation des milieux ouverts).

Or le territoire fait face à la diminution du nombre d'agriculteurs et des surfaces utilisées par l'agriculture, mais aussi à l'évolution vers des pratiques plus artificialisantes que celles qui avaient produit les paysages actuels.

L'enjeu est de soutenir une agriculture qui valorise la ressource naturelle locale, que ce soit au travers des stratégies commerciales (originalité naturelle des produits, marquage, valorisation par transformation, circuits courts, ...) ou des dispositifs de soutien public (orientation des aides).

Sylviculture et forêt : un potentiel économique en évolution

Comme l'agriculture, la forêt est multifonctionnelle. Elle produit du bois, de l'énergie, génère de l'emploi, héberge la faune sauvage et le gibier, produit des plantes comestibles, régule le climat, améliore la qualité de l'eau, accueille des visiteurs et contribue à la qualité des paysages. Mais la situation des forêts est très contrastée et sa gestion demande une approche spécifique à chaque situation.

Le Parc national des Cévennes est boisé à plus de 70 %, avec des forêts dont les âges et les essences sont très variables. Les forêts les plus anciennes datent des années 1850 et les plus jeunes, issues des reboisements du Fonds Forestier National, datent des années 1960/70. De nombreux reboisements ont également été réalisés dans le cadre de la restauration des terrains de montagne dans la deuxième moitié du 19^{ème} siècle. A partir du début du 20^{ème} siècle, la déprise agricole a favorisé les boisements spontanés et les accrues naturels sur les terres délaissées.



Les forêts du territoire sont à 80 % privées et très morcelées, avec le tiers de leur surface occupé par des propriétés de moins de 10 ha. Cette proportion est plus équilibrée dans le cœur du Parc où les forêts publiques représentent une petite moitié de la surface forestière.

Seuls 8,7 % des forêts privées font l'objet d'un plan de gestion, contre 23,4 % à l'échelle nationale. En effet, les petites surfaces et les reliefs importants limitent la rentabilité des opérations sylvicoles, ce qui n'incite pas à la gestion. La récolte des bois implique souvent la création de pistes forestières et de tires de débardage. Des travaux de terrassement coûteux et susceptibles d'engendrer des impacts importants (débrangement, paysages, érosion, qualité de l'eau) sont alors nécessaires. Les modes de débardage alternatifs, par câble notamment, qui permettraient de concilier exploitation forestière et préservation de l'environnement naturel et du paysage, restent marginaux.

La majorité des forêts est traitée en futaie régulière, même si des surfaces significatives de hêtraie sapinière en forêt domaniale et quelques forêts privées font l'objet d'une sylviculture en futaie irrégulière, qui maintient le caractère naturel des forêts et réduit l'impact paysager de l'exploitation. Le caractère naturel des forêts dépend également de la diversité des essences mais aussi de la place laissée à la régénération naturelle et du maintien de bois mort dans les forêts exploitées, indispensables pour certaines espèces.

Aujourd'hui, l'extension spontanée des boisements multiplie les espaces de reconquête forestière des friches agricoles. Ces terrains sont perçus comme une perte par le monde agricole mais comme une ressource potentielle par les acteurs de la forêt. Leur gestion est complexe et implique différents acteurs. Le sylvo-pastoralisme tend à s'y développer, car il permet de compléter le calendrier fourrager en période sèche.

La forêt est exploitée par plus de 300 entreprises locales et génère 552 emplois (hors ONF) dans les entreprises de travaux forestiers et les scieries de première transformation. La deuxième transformation concerne 296 entreprises, pour plus de 600 emplois, liés à la fabrication de meubles et de bois de construction. La valorisation des essences autochtones pour le bois d'œuvre est cependant peu développée et on constate une tendance à la fermeture des petites unités de transformation, tendance que la profession souhaiterait inverser.

La sylviculture est orientée principalement vers le bois d'œuvre à forte dominante de résineux (plus de 90%) . Quelques coupes de boisements feuillus, essentiellement du châtaignier, sont vendues à une échelle locale. Il s'agit essentiellement de bois de qualité pour la menuiserie, la charpente, la caisserie, ou le coffrage. Les scieries du territoire transforment du bois local (sapin, épicéa) mais la majorité provient des départements limitrophes. Ce déficit d'approvisionnement en bois d'œuvre est paradoxal au regard de l'abondance de la ressource, mais s'explique par un déficit de qualité des bois dû au manque de gestion sylvicole de nombreuses petites propriétés. Le développement de la filière châtaignier-bois et des produits de niche (alisier blanc, merisier,...) permettrait de dynamiser la production locale de feuillus.

Le bois d'industrie représente 30 à 40% des ventes et alimente principalement les usines de pâte à papier : de Tarascon (13) et de Saint-Gaudens (31). La part de feuillus y est plus importante que pour le bois d'œuvre mais reste minoritaire.

Enfin la ressource exploitée en bois de chauffage est actuellement faible (moins de 10% du volume exploité en 2004), mais tend à augmenter avec la montée en puissance de la filière bois-énergie, liée au financement de chaufferies bois par les collectivités et à la création d'une usine de cogénération à Mende. De plus en plus de coupes sont ainsi orientées vers cette production, notamment dans les zones d'accrus sur d'anciennes terres agricoles ou lors des coupes d'éclaircies de plantations résineuses. Cette filière tend à se structurer, sous l'impulsion d'une politique régionale incitative visant à développer la valorisation économique durable des ressources locales. Deux plans d'approvisionnement territoriaux sont en projet sur le territoire.

Le principal enjeu de la gestion sylvicole est de rechercher des modes de valorisation économique qui maintiennent ses fonctionnalités et les multiples services qu'elle rend à la société : production de bois bien sûr, de préférence à haute valeur économique, mais aussi fonction paysagère, habitat naturel de qualité pour la faune et la flore et pour certaines d'entre elles, accueil du public. Le maintien d'une partie des forêts du Parc national en libre évolution est également important pour la biodiversité forestière.

La forêt représente un potentiel économique important pour le territoire mais encore sous-exploité du fait du relief et du morcellement de la propriété. Sa gestion est limitée aux forêts publiques et aux forêts privées dotées d'un Plan Simple de Gestion. Si l'encouragement à une meilleure valorisation forestière est souhaité, par exemple en appuyant le regroupement des petites parcelles, le développement durable de l'exploitation forestière nécessite de privilégier des méthodes de régénération, de coupe, de débardage et de desserte qui limitent les perturbations écologiques et paysagères des milieux forestiers.

Accroître la valeur ajoutée des produits forestiers par le renforcement des filières de première et de deuxième transformation est également une nécessité pour dynamiser l'économie de la forêt et du bois. Le développement de ces filières, qui tendent à reculer sur le territoire du Parc national, est également indispensable pour la valorisation forestière de la châtaigneraie des Cévennes.

Le recours au bois de chauffage contribue fortement à la stratégie de développement des énergies renouvelables. La structuration de la filière bois-énergie, sous l'impulsion des acteurs publics, permettant la valorisation économique des bois de moindre qualité.

Le tourisme et les loisirs, activité économique principale mais saisonnière



Le caractère naturel et la qualité des paysages du territoire du Parc national des Cévennes sont des atouts essentiels pour le développement du tourisme vert et des loisirs de nature. Cet atout ne peut qu'être renforcé par la récente inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le Parc national des Cévennes reçoit chaque année plus de 2 millions de visiteurs. La capacité d'accueil est de plus de 150000 lits, avec 65% dans les résidences secondaires et 25% dans les campings. Le reste se répartit entre hôtels, gîtes, villages de vacances, ... La fréquentation touristique du territoire a progressé jusqu'à la fin des années 90, mais en ce début du XXI^e siècle, elle est plutôt en stagnation. Ceci s'explique par le fait que le territoire est géographiquement enclavé et en concurrence avec de nombreuses destinations « nature » plus proches des pôles urbains. Par ailleurs, il n'existe pas aujourd'hui de véritable destination « Parc national » cohérente et unifiée, ni de stratégie de communication globale ciblant les différentes clientèles, en partie à cause de la dispersion de la compétence tourisme entre les différents échelons des collectivités. Le territoire compte néanmoins 28 offices de tourisme et syndicats d'initiative, qui assurent l'accueil et l'information du public et constituent, avec certaines communes et sites touristiques, des centres d'information pour le Parc national des Cévennes.

Secteur économique majeur pour le territoire, on estime qu'un tiers des emplois sont en lien direct ou indirect avec le tourisme. Plus de 1 100 emplois directs sont liés à la fréquentation touristique et cette filière a des répercussions sur toute l'économie résidentielle, créant de nombreux emplois indirects. Ces emplois touristiques se caractérisent cependant par une forte saisonnalité, avec 750 salariés en janvier, et plus de 2 200 salariés en août, avec une part importante d'activité à temps partiel.

Le tourisme s'organise aujourd'hui autour des activités de pleine nature, des activités culturelles ou des séjours de ressourcement et de repos. Les stations touristiques du cœur, à vocation récréative et de découverte de la nature, sont très fréquentées, à l'image de la station de montagne de Prat Peyrot sur l'Aigoual, qui attire de nombreux skieurs, mais le territoire offre de multiples possibilités de séjour dans de nombreux villages. Les gorges et les gardons sont très convoités pour la baignade et le canoë. Les sites d'escalade sont nombreux et de nouvelles activités se développent rapidement (canyoning, parapente, kite-surf). Certains sites touristiques constituent des produits d'appel comme l'Aven Armand, la bambouseraie d'Anduze et le train à vapeur, ou encore l'observatoire météorologique de l'Aigoual. De nombreux sites à caractère culturel, de moindre envergure et portés le plus souvent par des initiatives publiques, contribuent à diffuser la connaissance du patrimoine local, mais sont confrontés à des difficultés économiques.

Plusieurs pistes sont explorées par les acteurs du tourisme pour tenter d'enrayer la stagnation de l'activité : le développement du tourisme hors saison, la diversification de l'offre, qui permettrait d'accueillir des publics plus nombreux et plus variés, la montée en gamme de la qualité de l'hébergement, le renforcement des animations culturelles, la diversification de la durée des séjours ou encore l'accessibilité pour tous.

Mais dans le Parc national des Cévennes, le tourisme dépasse le simple acte marchand. Il privilégie les valeurs d'authenticité, de respect de l'environnement, de partage et d'échange avec les habitants. La construction d'une destination touristique « Parc national », fondée sur ces valeurs et fédérant les acteurs du territoire apparaît comme une nécessité pour redynamiser ce secteur.

En ce sens, l'écotourisme est une réponse appropriée puisqu'il invite à se doter d'une stratégie touristique compatible avec la préservation de son patrimoine. Depuis 2002, l'établissement public du Parc national des Cévennes s'est engagé auprès d'Europarc, dans la Charte européenne du tourisme durable en espaces protégés. Via l'association Cévennes-Ecotourisme, une démarche de progrès a été développée pour accompagner les prestataires signataires de cette charte vers une meilleure rentabilité et des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Ils sont aujourd'hui plus de 90 prestataires, hébergeurs ou activités de nature, engagés dans cette démarche et l'objectif de l'augmentation de leur nombre est poursuivi.

En cohérence avec les valeurs de l'écotourisme et avec la nécessité d'élargir la saison touristique, la randonnée non motorisée, qui peut être pratiquée toute l'année, est un moyen privilégié pour faire découvrir et aimer le territoire. Les anciennes drailles des crêtes ont de tout temps permis de grandes visions panoramiques. Elles ont été en partie reprises tantôt par les routes, tantôt par les sentiers de randonnée dont la concentration bat des records nationaux avec 8 GR, dont le fameux chemin de Stevenson, près de 300 sentiers de promenade-randonnée balisés par les collectivités et 28 sentiers d'interprétation. Ces itinéraires sont de puissants vecteurs de découverte du territoire : mais leur pleine valorisation dépend de la qualité de leur entretien et de leur balisage.

L'importance des loisirs de pleine nature nécessite une bonne maîtrise de l'accès à la nature, afin de limiter les impacts négatifs et les conflits d'usage, en gérant les activités dans le temps et l'espace. Concilier chasse et cueillette de champignons, randonnée et circulation motorisée (quad, 4x4 ou motos), pêche et activités aquatiques de loisirs, fréquentation des sites naturels et la quiétude de la faune sauvage,

constituent autant de défis qui nécessitent une organisation appropriée. De manière plus ponctuelle, de nombreuses manifestations sportives, dont certaines d'envergure et de grande renommée (raids pédestres, équestres, cyclistes ou automobiles) posent la question du partage de l'espace et de la maîtrise des impacts sur le milieu naturel, en fonction des disciplines et du nombre de participants. Si l'espace est assez vaste pour accueillir tous les pratiquants, encore faut-il que les modes de déplacement soient respectueux des différents usages et n'altèrent pas la qualité du territoire.

Dans ce contexte, l'élaboration d'une stratégie globale de découverte maîtrisée et d'interprétation active du territoire du Parc national constitue un réel besoin, tant pour les visiteurs que pour les habitants.

Enfin, l'organisation de la signalétique sur le territoire est une question clé, car elle conditionne la construction d'une image commune, au service du cadre de vie et de la destination touristique. La mise en cohérence et la lisibilité de la signalétique demandent une maîtrise de l'affichage publicitaire des activités et hébergements touristiques, dans le cœur comme dans l'aire d'adhésion, voire dans les villes portes situées hors du territoire du Parc national. L'attractivité et la cohérence de l'offre touristique passent également par le maintien de la qualité des paysages, notamment au sein des espaces proches du cœur.

Le tourisme est une dimension fondamentale de l'économie du territoire. La stagnation de la fréquentation ces dernières années peut être en grande partie attribuée à l'absence d'une destination « Parc national » cohérente et unifiée autour de valeurs communes qui permettraient d'améliorer la lisibilité de l'offre.

Unifier les acteurs du tourisme autour des valeurs de l'écotourisme, reprises dans la Charte européenne du tourisme durable, constitue une opportunité particulièrement adaptée pour fonder le pacte touristique du territoire.

Les principaux défis à relever pour l'avenir de la destination touristique sont l'amélioration qualitative de l'offre touristique, sa diversification dans l'espace, l'étalement de la saison et son ouverture à de nouveaux publics.

Dans l'espace d'exception du Parc national, l'enjeu est également d'impliquer les visiteurs dans la protection des patrimoines par une stratégie de découverte maîtrisée et d'interprétation active du territoire, en s'appuyant sur l'itinérance non motorisée. C'est aussi, de veiller à la qualité et à la tranquillité des espaces fréquentés et de concilier les différents usages.

La qualité des espaces offerts à la découverte passe enfin par une signalétique et un affichage publicitaire maîtrisés, gage d'une meilleure lisibilité du territoire pour les touristes et les habitants mais aussi de paysages mieux sauvegardés.

Cette cohérence territoriale dépasse l'aire d'adhésion du Parc national des Cévennes et les collectivités les plus peuplées, qui produisent et voient transiter les flux touristiques, sont associés à la mise en œuvre de la Charte. Leur statut de ville-porte est reconnu.

Une chasse gestionnaire des équilibres



L'extension des populations de cervidés et de sangliers provoque des dégâts croissants dans les cultures ou les forêts de production ou de protection. La régulation des populations de grands ongulés par la chasse s'est dès lors avérée une nécessité, afin de permettre la régénération forestière naturelle et la poursuite des activités agricoles sans protection artificielle. La chasse aux chiens courants est une pratique traditionnelle et populaire sur le territoire. Elle est organisée dans le cœur du Parc national, autour d'une association cynégétique et de plusieurs territoires de chasse aménagés, avec un objectif bien défini : maintenir les équilibres agro-sylvo-cynégétiques avec une obligation de résultats. Cet objectif ne peut être atteint que si les chasseurs sont suffisamment nombreux, ce qui pose la question du renouvellement de la population de chasseurs, aujourd'hui vieillissante.

La chasse au petit gibier a longtemps été prédominante dans les Cévennes mais de nombreux chasseurs se sont reconvertis vers le grand gibier. Il reste cependant des secteurs où elle est culturellement très ancrée. La bonne santé des populations de petit gibier dépend de la qualité de leurs habitats naturels qui est étroitement liée aux activités humaines notamment agricoles et forestières, mais aussi aux aménagements réalisés par les chasseurs eux-mêmes. Actuellement, le petit gibier se porte globalement bien dans le territoire du Parc national mais des actions de surveillance sont essentielles pour adapter la pression de chasse.

Certains conflits d'usage peuvent se produire entre les chasseurs et d'autres usagers de la nature, ce qui nécessite alors des actions de régulation et de médiation.

L'enjeu majeur est la gestion d'un équilibre agro-sylvo-cynégétique qui permette la cohabitation entre le grand gibier et les activités humaines gestionnaires ou utilisatrices de l'espace. La recherche de cet équilibre associe l'ensemble des parties prenantes, agriculteurs, forestiers, touristes et chasseurs. Aujourd'hui, se pose la question du maintien d'un nombre de chasseurs suffisant pour permettre une pression de chasse adaptée, le cas échéant par l'ouverture vers des chasseurs extérieurs au territoire.

Concernant le petit gibier, l'enjeu est de sauvegarder et de restaurer les paysages agro-pastoraux auxquels il est inféodé. Le maintien d'effectifs significatifs passe par le suivi des populations, l'adaptation des prélèvements et la mise en place des zones de réserve.

La coexistence harmonieuse dans le temps et dans l'espace avec les autres usagers, notamment les habitants et les randonneurs, constitue également un défi pour conforter la pratique de la chasse.

Le projet de territoire



La relation entre l'homme et la nature est l'essence même du caractère du Parc national des Cévennes. Elle est donc au cœur du projet de territoire.

La charte affirme ainsi que dans le Parc national des Cévennes, la présence des hommes n'est pas une contrainte pour la protection de la nature et des patrimoines, mais constitue au contraire une chance et un atout.

Cette présence est même indispensable pour conserver un patrimoine vivant, qu'il soit d'ordre culturel, paysager ou naturel. C'est le bonheur de vivre de l'homme sur ce territoire qui permettra d'associer pleinement les populations locales à la conservation et à l'utilisation durable des ressources.

Une relation harmonieuse entre l'homme et la nature ne se décrète pas ; elle se construit jour après jour, en s'appuyant sur un projet de territoire ambitieux et en tenant compte et en assumant les tensions et contradictions existantes.

La réussite du projet de territoire passe avant tout par un engagement collectif tant au sein du territoire que de la part de la nation toute entière. Les reconnaissances nationales et internationales confèrent une responsabilité et une implication particulière de l'Etat sur ce territoire, responsabilité que les acteurs locaux s'engagent à partager et assumer avec lui.

La mobilisation des habitants et des acteurs du territoire implique un établissement public tourné vers eux, qui prenne en compte leurs préoccupations quotidiennes afin d'arriver ensemble, à travers le partage de la connaissance, l'échange, le dialogue, l'engagement de démarches de progrès, à concilier activités humaines et protection des patrimoines. Cette attitude est primordiale dans le cœur du Parc national, où une réglementation spécifique a vocation à garantir l'atteinte des objectifs de protection inscrits dans la charte.

Le projet de territoire s'appuie sur quatre grandes ambitions, fixées par le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national après avoir consulté les communes. Ces quatre ambitions ont inspiré tous ceux qui ont contribué au processus d'élaboration concertée de la charte et résument parfaitement l'esprit du projet de territoire :

- Une mobilisation pour l'excellence écologique
- Une culture vivante et partagée, source de cohésion sociale et territoriale
- Un développement économique valorisant les patrimoines.
- Une intégration harmonieuse de la vie contemporaine dans les paysages cévenols et caussenards

Le projet de territoire repose sur une idée directrice simple : construire une alliance entre la nature et les habitants. La protection des patrimoines naturel, culturel et paysager est au cœur du projet de territoire d'un Parc national, mais c'est cette richesse écologique et culturelle qui constitue le support essentiel de l'économie et de la vie sociale du territoire. Dans le Parc national des Cévennes, habité et cultivé, ce sont les habitants, présents à l'année ou résidents secondaires, exploitants agricoles, forestiers ou artisans, qui, par leurs activités quotidiennes, sont les véritables gestionnaires du patrimoine du Parc national.

La notion de solidarité écologique prend tout son sens dans ce Parc national où l'on observe une forte imbrication entre un cœur habité et une aire d'adhésion où les activités présentent un lien fort avec le cœur.

La mise en œuvre du projet de territoire du Parc national des Cévennes est organisée selon huit axes stratégiques :

- **L'axe 1** porte sur la mise en place d'une gouvernance nouvelle, permettant de mettre en œuvre de manière collective ce projet commun, reflet du caractère et des valeurs du territoire : la mise en œuvre des mesures de la charte sera placée sous le signe de la concertation, et l'établissement public du Parc national adaptera son organisation et son fonctionnement aux exigences de cette nouvelle approche.
- **L'axe 2** est centré sur la protection de la nature, du patrimoine et des paysages, qui est la mission principale des Parcs nationaux, mais aussi le principal atout du territoire pour son développement économique et social.
- **L'axe 3** définit la stratégie de gestion de l'eau. Cette stratégie veut relever le défi de répondre aux exigences de préservation des masses d'eau et des milieux aquatiques tout en répondant aux besoins d'un développement local durable, essentiel à la vitalité économique et social du territoire comme au maintien du caractère du Parc national des Cévennes.
- **L'axe 4** définit l'engagement des acteurs de la charte en faveur de la qualité de la vie et de la recherche de modes de vie durables, par la maîtrise de l'occupation du sol par le bâti, par la qualité des constructions, par le maintien d'un cadre de vie de qualité et par l'engagement résolu vers des modes de vie durables et économes en ressources, notamment en énergie.
- **L'axe 5** vise à soutenir une agriculture à la fois productive et gestionnaire des paysages et de la biodiversité. Les acteurs de la charte sont résolus à soutenir les activités agro-pastorales et à les accompagner vers les pratiques les plus favorables aux patrimoines.
- **L'axe 6** définit une stratégie de valorisation durable des forêts, par des traitements sylvicoles qui favorisent la production, qui les rendent plus accueillantes, qui augmentent leur caractère naturel et préservent les espèces et milieux remarquables. Les forêts, très présentes dans le Parc national des Cévennes, offrent la ressource qui permettra au territoire de revitaliser les filières d'exploitation et de transformation du bois.
- **L'axe 7** vise à développer une destination touristique « Parc national », fondée sur le tourisme durable, symbole le plus évident de l'alliance entre la protection du patrimoine et l'économie locale.
- **L'axe 8** consacre la reconnaissance d'une chasse locale et responsable, qui contribue, par ses actions de régulation des populations de gibier, aux équilibres indispensables à la préservation du patrimoine et aux activités humaines.